

**DIRECTION REGIONALE
de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**
Service SCTE
Division Évaluation Environnementale
5 rue Française GIROUD
CS 16 326
44263 NANTES Cedex 2

Référence : **DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS DU 09 AOUT 2022**
Projet IMMASET / Louverné
Construction d'une Plateforme Logistique
Z.A. de la Motte Babin – Avenue de la Motte Babin

Objet : **Réponses aux demandes de compléments en date du 22 août 2022**
Réf : 2022-6365

Lyon, le lundi 12 septembre 2022

Monsieur,

Vous trouverez ci-après nos réponses à vos demandes de compléments du 22 août 2022 relatives la demande d'examen au cas par cas du projet porté par IMMASET pour la construction d'une plateforme logistique sur la commune de LOUVERNE (53) ainsi que le CERFA 14734 de demande d'examen au cas par cas mis à jour.

Nous tenons à vous informer que notre projet fait l'objet d'un dossier de demande d'enregistrement ICPE. Cette demande, déposée le 16 mai 2022 et complétée le 21 juin 2022, a été déclarée complète le 4 août 2022 par l'inspection des installations classées, conformément aux dispositions de articles R. 512-46-1 et suivant du code de l'environnement.

Les incidences susceptibles d'être générées par notre projet se concentrent essentiellement sur le bruit, le trafic et les émissions polluantes dues au trafic de poids lourds. Des mesures d'évitement et de réduction seront donc mises en œuvre. Elles sont détaillées dans le mémoire de réponses ci-joint.

Il est important de signaler que notre projet s'implante au sein de la zone d'activités de la Motte Babin bénéficiant d'un permis d'aménager ayant fait l'objet d'une étude d'impact et disposant d'un arrêté préfectoral d'autorisation n°2019155-001N en date du 28 juin 2019. Notre projet respectera les prescriptions de l'arrêté préfectoral de la Zone d'Activités. Ainsi, il ne nous apparaît pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Benoît ECKSTEIN
Président



Pièces jointes :

- PJ01 Mémoire de Réponses
- PJ02 CERFA Cas par Cas mis à jour
- PJ03 Annexe 7 - Arrêté Préfectoral de la zone d'activités de la Motte Babin
- PJ04 Courriel de recevabilité – Dossier enregistrement d'exploiter ICPE
- PJ05 Plan masse paysager et notice paysagère du permis de construire
- PJ06 CERFA 15679 – Enregistrement ICPE

6, bis rue Dugas Montbel
69002 Lyon
contact@immasset.com

www.immasset.com